

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 JUIN 2017

La séance est ouverte à 21 heures sous la présidence de Madame Marta de CIDRAC, Première Adjointe au Maire, qui a régulièrement convoqué le Conseil Municipal le 1^{er} juin 2017.

Le quorum étant atteint, Madame de CIDRAC ouvre cette séance exceptionnelle qui fait suite au décès brutal de Monsieur le Maire de Saint-Germain-en-Laye, Emmanuel LAMY.

Conformément à l'article L.270 du code électoral, qui prévoit les dispositions pour compléter l'effectif du Conseil Municipal, Madame de CIDRAC informe le Conseil Municipal de l'installation de Monsieur Stéphane COUTANT, venant immédiatement après le dernier élu de la liste Union pour Saint-Germain, en qualité de conseiller municipal.

Elle souhaite la bienvenue à Monsieur COUTANT au nom du Conseil Municipal.

N° DE DOSSIER : 17 C 00 - NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur MIRABELLI est désigné secrétaire de séance.

Monsieur MIRABELLI procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

Étaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Monsieur COUTANT, Madame CERIGHELLI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

Madame de CIDRAC prononce quelques mots en hommage à la mémoire de Monsieur Emmanuel LAMY :

« Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Municipal,

“Chacun porte au fond de lui comme un petit cimetière de ceux qu'il a aimés”, selon la belle expression de Romain ROLLAND. Nous voici donc tous ici, stupéfaits et inconsolables, pour rendre hommage et nous souvenir d'Emmanuel LAMY, Maire de Saint-Germain-en-Laye de 1999 à 2017, décédé ce 24 mai.

Son histoire se confond avec Saint-Germain-en-Laye, sa Ville, celle où il a vu le jour le 11 mai 1948 d'une mère infirmière et d'un père médecin généraliste. Il fut fils, petit-fils et arrière-petit-fils de

médecins, comme il aimait le dire, et pourtant il ne poursuivra pas la tradition familiale. Après une scolarité au lycée Marcel Roby, il fait son droit à l'université Panthéon-Assas, puis sort diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris en 1969, avant d'intégrer l'École Nationale d'Administration. Membre de la promotion Simone Weil, il sort dans le corps des administrateurs civils et rejoint la direction du Budget du ministère des Finances.

Emmanuel LAMY débute une carrière professionnelle où l'engagement politique n'est jamais loin du service public qu'il sert et défend ardemment. Il est, dès cette époque, convaincu de l'impérieuse nécessité de réformer le pays pour le faire entrer dans une modernité qui sera sa ligne d'horizon. La vieille France semble s'effacer et Jean-Jacques Servan-Schreiber incarne à ses yeux la nouvelle société à laquelle il aspire. Paradoxe ultime, lui, le moderne, adhère au Parti radical valoisien, le plus ancien parti de France, que Jean-Jacques Servan-Schreiber préside à ce moment-là.

En parallèle à son engagement, il poursuit sa carrière dans l'administration, d'abord, de 1978 à 1981, à la délégation interministérielle à l'Aménagement du territoire et à l'Attractivité régionale, comme responsable des activités tertiaires. En 1981, il devient chef de bureau à la direction de la Comptabilité publique, au ministère des Finances, puis devient, en 1983, chef du bureau des Affaires internationales à la direction du Budget du ministère des Finances. En ce milieu des années 80, il connaît ses premières intégrations dans les cabinets ministériels. En 1986, il devient conseiller technique auprès de Didier BARIANI, secrétaire d'État aux Affaires étrangères et successeur de Jean-Jacques SERVAN-SCHREIBER à la présidence du Parti radical.

Emmanuel LAMY restera tout au long de sa vie politique fidèle à ce courant de pensée européen et réformateur. De 1985 à 1990, il est chargé du service des Affaires économiques de l'Outre-mer au ministère des Finances. En 1990 et 1991, il assume le rôle de directeur délégué de France 3, chargé de la gestion de la chaîne et devient en 1992 chargé de mission à l'administration centrale du ministère des Finances.

Le milieu des années 1990 constitue le point de convergence entre son appétence pour la politique et son goût pour l'administration. Il devient en 1993 le directeur de cabinet d'Alain CARIGNON, alors ministre de la Communication. Après avoir été en 1994 contrôleur d'État, chef de mission du Contrôle économique et financier, il réintègre un cabinet ministériel en tant que chargé de mission auprès d'Yves GALLAND, ministre délégué aux Finances et au Commerce, encore un radical. Il sera aussi pendant 10 ans, entre 1998 et 2008, chef de la mission des audits généraux et des entreprises privées aidées du Contrôle général économique et financier. De 2008 à 2013, il représentera le Gouvernement au conseil d'administration de fondations reconnues d'utilité publique auxquelles il était très attaché, comme la Fondation de l'hôpital Saint-Joseph et la Fondation pour la recherche médicale, deux fondations au sein desquelles il siégeait toujours.

Mais cette brillante carrière de haut fonctionnaire, de serviteur de l'État, ne dit que trop peu de choses de sa passion pour Saint-Germain-en-Laye. Dès 1983, il s'engage aux côtés de Michel PERICARD et devient conseiller municipal. Lors des élections municipales de 1989, il est à nouveau membre de l'équipe et devient Adjoint au Maire en 1992. En 1999, à la suite de la disparition de Michel PERICARD, il lui succède en tant que Maire. Il sera élu en 2001, puis réélu en 2008 et en 2014. Cette confiance renouvelée était sa fierté. Elle lui indiquait que la route sur laquelle il conduisait sa Ville, qu'il a toujours voulue en mouvement, était la bonne. "La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent". Cette phrase d'Albert CAMUS, Emmanuel LAMY aurait pu la faire sienne.

Saint-Germain-en-Laye a perdu son Maire. Il suffit d'écouter les Saint-Germanoises pour savoir qu'il a été un grand Maire, mais la dynamique et la générosité qu'il a insufflées se poursuivront à travers nous.

Je vous propose que nous marquions une minute de silence en sa mémoire. »

Madame de CIDRAC propose ensuite d'aborder l'ordre du jour de ce Conseil Municipal, qui appelle en premier lieu l'élection du Maire. Conformément à l'article L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, il revient au doyen d'âge de l'assemblée de présider cette élection. Aussi elle demande à Madame Monique DUMONT de bien vouloir monter à la tribune.

N° DE DOSSIER : 17 C 01 – ELECTION DU MAIRE

Madame DUMONT salue ses collègues membres du Conseil Municipal ainsi que les nombreux Saint-Germanoises présents. Elle fait part de sa profonde tristesse de se retrouver une seconde fois à cette place au cours de ce mandat.

En mars 2014, en tant que doyenne de cette assemblée, elle avait en effet présidé l'élection d'Emmanuel LAMY. Elle rappelle qu'il a siégé 34 ans dans cette salle, dont 18 ans comme Maire et, évoquant son départ inattendu, souligne qu'il a quitté son fauteuil sur la pointe des pieds, par surprise, comme Michel PERICARD et au même âge. Elle exprime les affectueuses pensées de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à son épouse, Alice, et à ses deux enfants et affirme, citant Antoine de Saint-Exupéry – « ce qui donne un sens à la vie donne un sens à la mort » – qu'il restera toujours dans les cœurs.

Madame DUMONT procède donc une nouvelle fois, avec gravité et émotion, à l'élection du Maire de ce Conseil Municipal dont elle est toujours la doyenne.

Elle demande aux membres du Conseil Municipal d'être rigoureux afin que tout se passe dans le respect et la dignité que les circonstances imposent. Elle précise que chaque candidat ou chaque Groupe aura la parole, en leur demandant d'être mesurés – environ trois minutes – pour permettre à chacun de s'exprimer, chacun depuis sa place, comme c'est l'usage.

Elle rappelle que la procédure qui régit l'élection du Maire est fixée par l'article L. 2122-7 du code général des collectivités locales. Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Cette procédure étant appelée, elle demande aux candidats de bien vouloir se faire connaître en levant la main avant d'organiser les prises de parole.

Madame de CIDRAC présente la candidature de Monsieur Arnaud PERICARD.

Madame Agnès CERIGHELLI indique qu'elle est candidate.

Madame DUMONT informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur LEVEQUE et Madame GOMMIER ne proposent pas de candidature mais qu'ils ont demandé à prendre la parole.

Elle donne donc la parole, par ordre alphabétique, tout d'abord à Madame CERIGHELLI.

Madame CERIGHELLI demande s'il est possible qu'elle prenne la parole en dernier.

Madame DUMONT répond que c'est l'ordre alphabétique qui a été choisi, ce qui évite des discussions sur ce sujet ou des injustices, et propose à Madame CERIGHELLI de prendre la parole.

Intervention de Madame CERIGHELLI :

« Mesdames et Messieurs les élus, chères Saint-Germanoises et chers Saint-Germanoises,
Merci à vous toutes et tous pour votre présence si nombreux ce soir.

Emmanuel LAMY fut un grand maire, exigeant, bienveillant, passionnément amoureux de sa Ville. Son esprit fin et intelligent, sa droiture, son honnêteté, sa réserve, sa pudeur nous inspireront pour longtemps. Emmanuel LAMY ne pensait pas partir si tôt. Lui succéder est à la fois un devoir, une responsabilité et un très grand honneur. Je me présente aujourd'hui à vos suffrages, Mesdames et Messieurs les élus, pour être la nouvelle maire de Saint-Germain-en-Laye. Si je suis élue, ma première action sera de créer une place, qui porte le nom de notre Maire, la place Emmanuel LAMY, pour lui rendre hommage et que les Saint-Germanoises n'oublient jamais le grand édile qu'il fut.

Je sais la charge, je sais les responsabilités, je sais les compétences qu'exige le mandat de maire. Je sais la disponibilité et l'énergie qu'il faut pour gérer une ville aussi importante que Saint-Germain-en-Laye, plus de 41 000 habitants, forte de 750 agents municipaux. Nous sommes peu de candidats à vouloir l'être, nous sommes deux ce soir car nous savons aussi le sacerdoce que cela représente et les risques nombreux inhérents à la fonction de maire. La responsabilité des élus locaux revêt un éventail de risques importants, un risque disciplinaire, risque civil, risque financier, un risque pénal. Cela n'encourage guère les vocations et personnellement cela ne m'a jamais découragé. Je souhaite consacrer 100 % de mon temps à la mairie, à mes concitoyens, aux élus, à mes collaborateurs. Je veux être d'un dévouement entier à ma ville, comme l'a été Emmanuel LAMY. Je serai à l'hôtel de ville tous les jours, comme l'a été notre maire.

Comme vous le savez, Saint-Germain-en-Laye est la quatrième plus grande ville des Yvelines, avec Versailles, Sartrouville et Mantes-la-Jolie. C'est une ville qui a marqué l'histoire de France, une ville au prestigieux passé, au riche patrimoine, une ville illustre, la ville de naissance du grand Roi-Soleil. Saint-Germain-en-Laye fait partie des sept villes royales d'Île-de-France, après Fontainebleau, Marly le Roi, Rambouillet, Saint-Denis, Versailles et Vincennes. Pour être Maire de Saint-Germain-en-Laye, il faut être au fait de son histoire et avoir saisi l'âme si singulière de notre cité royale.

Dans le même temps, Saint-Germain-en-Laye est pleinement une ville du XXI^e siècle, avec ses enjeux d'aujourd'hui et de demain. L'attachement profond, sincère, irréductible que je porte à notre ville, à nos concitoyens, aux plus fragiles et aux plus défavorisés d'entre eux sera mon guide au quotidien. Mon dynamisme, mon écoute, ma droiture morale me permettront de diriger notre cité avec détermination et dynamisme.

En quelques mots, qui suis-je ? J'ai 51 ans, je suis mariée, j'ai trois enfants, une fille de 21 ans et des jumeaux de 17 ans, nés à Saint-Germain-en-Laye le 26 août 2000. J'ai fondé mon propre cabinet en ressources humaines, j'aide des cadres au chômage à retrouver un emploi ou à créer leur entreprise. Je travaille avec de nombreux DRH. J'ai 20 ans d'expérience acquise dans des groupes industriels mondiaux. Je suis diplômé de la Sorbonne et de l'Institut d'Administration des Entreprises et j'ai un troisième cycle en droit public.

J'ai toujours souhaité mettre mes compétences au service d'une compétence territoriale comme celle de Saint-Germain-en-Laye. J'ai rencontré pour la première fois le Maire, Emmanuel LAMY, en 2011. C'est lui qui m'a proposé, en janvier 2014, de devenir Maire Adjointe. Il m'a confié la délégation la plus formatrice et la plus précieuse à ses yeux, la délégation des ressources humaines et des affaires administratives, celle qu'il occupait lui-même sous le mandat de l'illustre Michel PERICARD. Il me disait souvent en souriant : « Agnès, quand on connaît le personnel de la ville, quand on sait le motiver, l'animer, l'écouter au quotidien, on peut alors être Maire de Saint-Germain-en-Laye ».

Ce que nous avons en commun, Emmanuel LAMY et moi, ce sont nos convictions politiques. Je suis de centre-droit, comme lui, et je suis devenu macroniste comme lui en 2017. J'ai pris le risque, peut-être le courage, de quitter à temps le grand vaisseau filloniste qui a déçu tant de vrais et très sincères républicains. Juppéiste, Emmanuel LAMY n'en était pas moins un fervent admirateur du Président de la République. Il était parfaitement lucide et clairvoyant sur la situation de la France et le souhait de renouveau de tous nos concitoyens. Il s'est investi dans la campagne des élections présidentielles au deuxième tour en vrai républicain responsable.

Mon élection serait pour lui, j'en suis sûre, une pleine satisfaction car je m'inscris pleinement dans sa filiation politique. L'élection de Monsieur PERICARD, son opposant déterminé, qui l'a combattu pendant cinq ans, durant ce sombre mandat, lui déplairait fortement car Emmanuel LAMY détestait les dynasties politiques. Cette inimitié de longue date, nous la connaissons... »

Madame DUMONT interrompt Madame CERIGHELLI. Elle lui demande de se présenter et d'arriver si possible vers la fin de sa présentation, mais de ne pas donner des éléments concernant un autre candidat, la priant d'être correcte.

Madame CERIGHELLI reprend son intervention :

« J'ai été moi-même pendant quelques mois une élue d'opposition car nous avons eu des désaccords avec Emmanuel LAMY sur l'intercommunalité et sur le tram train, mais mon opposition fut juste. Je pense que pour être un maire juste et clairvoyant, il faut avoir appartenu à une majorité et à une minorité. Être une élue d'opposition, cela fait partie aussi d'un apprentissage politique et je crois que c'est quand les deux ont été vécus que l'on peut être un Maire légitime, juste et clairvoyant. Aujourd'hui, j'ai la conviction que l'on peut faire mieux ensemble, tous ensemble.

C'est habitée par cette conviction que je veux créer une équipe d'union municipale soudée, réconciliée, paritaire, pluraliste, dans laquelle cohabiteront des sensibilités de droite, du centre et de la gauche. Ma gouvernance sera macroniste, je l'assume, je la revendique car il y a beaucoup d'intelligence chez les élus d'opposition et je crois plus constructif aujourd'hui de travailler avec des élus d'opposition compétents que de s'opposer sans fin avec eux. Je souhaite que notre démocratie locale soit empreinte de transparence. Je souhaite qu'elle soit apaisée, qu'elle soit sereine, qu'elle soit coopérative, qu'elle soit fondée sur l'écoute des Saint-Germainoises et des Saint-Germainois.

Je souhaite une révolution des pratiques et des méthodes, c'est le seul moyen de redonner confiance dans l'action des élus. Partager le pouvoir, déléguer, sont dans mon logiciel. Travailler en équipe avec des sensibilités différentes issues de la droite, de la gauche et du centre me paraît être aujourd'hui une nécessité. Cette gouvernance s'inscrit dans l'air du temps. Ma démocratie participative s'appuiera sur des conseils de quartier dont j'écouterai les recommandations et les remontées de terrain. Ma démocratie participative prendra en compte l'avis des habitants sur les projets qui les concernent avant de décider. Ma démocratie participative instaurera une transparence dans l'attribution des places en crèches, dans les logements sociaux, afin que les décisions soient fondées sur des critères objectifs et non contestables. »

Madame DUMONT demande à Madame CERIGHELLI d'arriver à sa conclusion.

Madame CERIGHELLI poursuit :

« Au-delà de cette gouvernance renouvelée, je souhaite structurer mon action de Maire en sept chantiers clés : ma priorité numéro un est de faire de Saint-Germain-en-Laye la ville la plus agréable, la plus solidaire, la plus connectée de toute l'Île-de-France, une ville où il fait bon travailler, vivre, consommer et s'épanouir, une ville aimée des enfants, des étudiants, des familles, une ville garantissant bien sûr des services publics de qualité, une ville à l'écoute des seniors, des plus fragiles et des plus modestes, une ville accueillante aux entreprises – j'en connais beaucoup ... »

Madame DUMONT demande à Madame CERIGHELLI de terminer avec une phrase sa conclusion.

Madame CERIGHELLI reprend à nouveau :

« Je veux aussi faire de notre ville royale une ville repensée pour accueillir des touristes du monde entier à l'instar de Versailles. Je crois que notre cadre de vie, notre terrasse, notre parc, notre château, nos musées méritent d'être visités, connus et appréciés. Ma priorité numéro deux... »

Madame DUMONT rappelle qu'elle avait demandé que l'on soit raisonnable afin de garder un temps pour chacun. Elle indique à Madame CERIGHELLI qu'elle lui donne encore une phrase pour conclure et la remercie d'en tenir compte, précisant que sinon elle coupera son micro.

Madame CERIGHELLI reprend :

« Vous l'avez compris, j'entends donner aux Saint-Germainoises et aux Saint-Germainois la fierté d'habiter notre ville, j'entends leur redonner ce à quoi ils ont droit, une ville plus belle plus sûre plus solidaire et plus attractive. C'est pour réaliser ces travaux que je veux être un Maire à temps plein et à l'écoute.

Mesdames et Messieurs les élus, la plupart d'entre vous n'appartiennent à aucun parti politique. Vous êtes des élus issus de la société civile. Comme moi, comme Emmanuel LAMY, vous avez voté le 7 mai, peut-être même le 23 avril, pour Emmanuel MACRON. Nous avons donc les mêmes convictions politiques. Vous êtes libres de choisir le Maire ce soir, le Maire le plus expérimenté, le Maire le plus disponible. Je crois véritablement que Monsieur PERICARD ne peut concilier la direction générale de son cabinet d'avocat parisien... »

Madame DUMONT indique qu'elle ne peut accepter ces propos et qu'elle retire le micro à Madame CERIGHELLI.

Madame CERIGHELLI souhaite terminer son propos, indiquant que c'est la raison pour laquelle elle avait demandé à intervenir en dernier.

Madame DUMONT lui répond que c'est terminé. Exprimant ses regrets, elle la remercie pour son intervention.

Elle donne la parole à Madame GOMMIER en lui demandant instamment d'être si possible plus brève.

Madame GOMMIER indique qu'elle a prévu une intervention de quatre minutes au maximum, mais qu'elle peut parler plus vite si nécessaire et qu'elle comprend la situation.

« Madame la Présidente,
Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

la disparition de notre maire, si brutale, si soudaine, nous a plongés, mes colistiers et moi-même, dans la stupeur et la tristesse, et nous pensons avant tout à la douleur de sa famille. Emmanuel LAMY laisse un grand vide et bien que ne partageant pas ses orientations sur plusieurs dossiers importants, nous avons toujours eu le plus grand respect pour sa force de conviction et de l'admiration pour son inlassable dévouement à notre Ville, sa Ville.

Ce soir, comme le code des collectivités territoriales le commande, nous siégeons pour élire un nouveau Maire, élection qui semble avoir suscité certains appétits d'accession au pouvoir, agitation peu digne en cette triste circonstance. Ce n'est pas ma conception de la politique. Par ailleurs, la vision de notre Groupe « Agir pour Saint-Germain-en-Laye » ne peut faire l'objet de compromissions au sein d'une cohabitation et nous pensons que pour mener à bien ses projets, un maire doit pouvoir réclamer sa légitimité du vote de ses concitoyens.

Vous l'avez donc maintenant compris, je ne suis pas candidate à la succession d'Emmanuel LAMY et c'est aussi par respect pour sa mémoire. Fidèle aux engagements pris envers les Saint-Germainois qui nous ont élus et qui nous rejoignent, de plus en plus nombreux, nous poursuivons notre travail d'écoute et d'action.

Il y a des urgences : moratoire pour la virgule du tram-train, projet inutile et ruineux pour les contribuables, classement de notre forêt en forêt de protection, arrêt de la densification systématique – évoluer, oui, bétonner, non – révision raisonnée du plan d'urbanisme et du PSMV du centre-ville ancien dans le respect du caractère propre à chacun de nos quartiers, remise en question de la

délégation permettant au Maire de disposer et de vendre le patrimoine municipal sans accord préalable du Conseil. Tout ceci peut se résumer à une exigence majeure que j'appellerai transparence. Par exemple, il faudra bien que l'on nous explique un jour et autrement que par la soustraction de la voirie existante comment 320 hectares d'espaces boisés classés mais non identifiés ont mystérieusement disparu du PLU 2005.

Au successeur d'Emmanuel LAMY qui sera élu tout à l'heure, nous proposons un dialogue construit pour une bonne évolution de notre ville et nous lui souhaitons bonne chance.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame DUMONT remercie Madame GOMMIER et donne la parole à Monsieur LEVEQUE.

« Madame la doyenne, mes chers collègues, Mesdames et messieurs, c'est aussi avec une très grande tristesse et une vive émotion que nous avons appris la disparition du Maire de Saint-Germain-en-Laye, Emmanuel LAMY, premier magistrat de la commune depuis 1999. Dans l'opposition de gauche au sein de ce conseil, personnellement depuis 2008, notre Groupe s'associe à l'hommage qui vient d'être rendu. Nous soulignons l'homme droit, sincère, réservé et acteur passionné de la Ville de Saint-Germain-en-Laye qu'était Emmanuel LAMY.

Sur le fond de certains dossiers ou sur une ligne politique, nous étions parfois en désaccord mais notre Groupe a toujours pu exposer son point de vue dans le respect du débat républicain. Nous rendons aussi hommage à l'homme d'engagement, bâtisseur, qui considérait également qu'une Ville doit pouvoir accueillir des nouvelles populations sans se refermer sur soi-même ou développer une forme de conservatisme. Encore une fois, nos pensées émues vont à son épouse, ses deux enfants et ses proches.

Nous considérons qu'il appartient, dans ces circonstances, au groupe majoritaire de ce Conseil Municipal de proposer la succession au sein de ses membres. C'est pourquoi nous ne proposerons pas de candidature. Nous continuerons notre travail sur les dossiers qui seront proposés dans cette instance avec la même liberté, sans opposition systématique, avec nos valeurs et la perception que nous avons des attentes des Saint-Germanoises. Avec notre sensibilité progressiste et humaniste au sein de ce Conseil, nous continuerons de participer, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, à des majorités de projets au profit du développement de notre Ville et, comme nous l'avons fait aussi, nous continuerons un travail de proposition actif, constructif, mais aussi vigilant et exigeant. Nous terminerons par un vœu : que ce Conseil et la suite de nos travaux se déroulent dans le respect et la dignité que réclame le mandat de conseiller municipal dans une aussi belle ville que Saint-Germain-en-Laye. Je vous remercie. »

Madame DUMONT remercie Monsieur LEVEQUE et donne la parole à Monsieur PERICARD.

Monsieur PERICARD indique qu'il souhaite réserver son intervention à l'issue du scrutin.

Madame DUMONT le remercie et propose de passer au scrutin. Elle rappelle qu'il est nécessaire de désigner des assesseurs afin de composer le bureau qui procédera au dépouillement et au comptage des voix. Elle indique que Monsieur MIRABELLI va remplir ses fonctions de secrétaire de séance et noter les suffrages exprimés et propose qu'il soit assisté par Monsieur HAIAT, benjamin de l'assemblée. Elle propose ensuite que Monsieur AUDURIER et Monsieur CAMASSES procèdent au dépouillement.

Elle indique aux membres du Conseil Municipal qu'ils ont devant eux des bulletins avec le nom des candidats et une enveloppe, ainsi qu'un bulletin blanc. Elle leur demande, à l'appel de leur nom, de se rendre à l'isoloir afin de faire leur choix et de venir ensuite déposer leur enveloppe dans l'urne située sur la tribune. Tous les membres du Conseil Municipal étant présents, il n'y a donc pas de pouvoir.

Elle propose à Monsieur MIRABELLI de revenir au pupitre pour procéder à l'appel des noms.

Les Conseillers Municipaux sont invités à voter.

Après que chaque membre du Conseil Municipal a déposé son bulletin dans l'urne, Madame DUMONT demande aux personnes désignées de procéder au dépouillement.

À l'issue du dépouillement, Madame DUMONT annonce le résultat du scrutin.

Nombre de votants : 43

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 6

Nombre de suffrages exprimés : 37

La majorité absolue est fixée à 19.

Ont obtenu :

Monsieur Arnaud PERICARD : 36 voix

Madame Agnès CERIGHELLI : 1 voix

Madame DUMONT annonce qu'en conséquence, Monsieur Arnaud PERICARD, ayant obtenu la majorité absolue des voix, est proclamé Maire de Saint-Germain-en-Laye. Elle le félicite au nom de tout le Conseil Municipal, lui souhaite le succès dans ses projets pour le bien des Saint-Germanoises et lui adresse quelques mots :

« Monsieur le Maire, je profite encore quelques instants de ce fauteuil dans lequel je suis assise, car cela ne se représentera pas, pour vous faire attendre et espérer. L'espérance, c'est un emprunt fait au bonheur.

Monsieur le Maire, cher Arnaud, parfois la vie est une aventure qu'on ne saurait deviner. Je ne vais pas revenir des dizaines d'années en arrière mais je peux dire que je t'ai connu très jeune, depuis 1978. Tu fus même, au Lycée international, comme certains de mes fils et en même temps, avec un proviseur historique, Monsieur SCHERER. Tu es devenu un brillant étudiant. Tes études de droit, de sciences politiques, puis tes études à Chicago ont fait de toi un avocat talentueux. Tu as créé un grand cabinet international très reconnu.

Tu as rencontré Julie qui a dû accepter dans la corbeille de la mariée tes multiples passions, dont le sport, en particulier le rugby, et la politique. Elle n'a pas eu le choix. La politique, tu es tombé dans la marmite avec ton père, Michel PERICARD, comme Obélix dans la potion magique. Je me souviens du jour où tu t'es mis en campagne pour les élections européennes. Tu soutenais Michel BARNIER et tu as surpris en arrivant dans les réunions avec ton écran, ton projecteur, ton PowerPoint, pour expliquer de façon très pédagogique l'Europe. Aujourd'hui, évidemment, cela ne surprendrait plus mais tu avais quelques années d'avance.

Acteur de la ville, tu as aussi créé ou participé au lancement de nombreuses structures locales comme "Couleur Saint-Germain", association de réflexions et de débat public, ou plus récemment l'association "ADURERA" (Association de défense des usagers du RER A) ainsi que le "Club des Loges".

Nous nous sommes retrouvés pour "Couleur Saint-Germain" et enfin sur une liste commune en 2008. Les Saint-Germanoises disaient : "il est bien trop jeune". Tu avais, tu as encore un vrai dynamisme, des idées nouvelles, mais tous les Saint-Germanoises n'étaient pas prêts. Pour réussir un couple, il faut être deux, la Ville mais aussi le Maire. L'heure MACRON n'avait pas encore sonné, 37 ans était trop jeune pour gérer une ville, mais aujourd'hui, 39 ans, ce n'est plus trop jeune pour gérer la France. Allez comprendre ! Aujourd'hui, tu vas avoir 46 ans, aussi c'est la pleine maturité.

Tu as été six ans dans une opposition constructive puis tu as rejoint Emmanuel en 2014 et tu t'es impliqué dans la culture avec fidélité à ton Maire. Tu avais une longueur d'avance mais tu as su attendre. Personne n'eût pu imaginer que tu deviendrais Maire durant ce mandat, en 2017, personne. Nos routes n'ont cessé de se croiser de façon très inattendue. Je fais l'aumônerie à l'IND, j'ai eu un de tes enfants. Tu as marié deux de mes enfants. Tu as célébré au début de l'année nos noces d'or, ce qui a été pour ma famille une grande joie.

La formation aux USA t'a permis d'acquérir des méthodes de travail très différentes de celles que l'on acquiert en France : travail en équipe, délégation des responsabilités, dialogue, mais aussi une autorité naturelle avec beaucoup d'humanité et de respect des interlocuteurs. Les Saint-Germanoises, j'en suis certaine, vont découvrir dans les années à venir tes talents, que tu vas mettre au service de tous. Chaque Maire a ses qualités et sa façon de présider sa Ville. C'est un subtil cocktail entre le Maire et ses administrés.

Monsieur le Maire, cher Arnaud, je sais que vous allez nous surprendre, qu'une nouvelle page du livre de notre ville royale s'ouvre, que vous saurez allier respect du passé et modernité. Beaucoup de dossiers vous attendent, certains complexes et difficiles mais vous saurez les gérer avec les élus et les services. J'ai pleinement confiance en vos talents pour faire avancer notre Ville vers l'avenir, pour protéger et valoriser son patrimoine bâti, héritage d'une histoire nationale qui dépasse la ville et son patrimoine naturel, sa forêt. Victor Hugo écrivait : "Il faut arrêter le marteau qui mutile la face du pays. [...] Il y a deux choses dans un édifice, son usage et sa beauté. Son usage appartient au propriétaire. Sa beauté appartient à tout le monde. Donc le détruire, c'est dépasser son droit". "Attention, le talent est un titre de responsabilité", dit le général De Gaulle, "il vous oblige".

Bonne route, les élus et les Saint-Germanoises seront là pour permettre le meilleur pour la ville royale. Je vous fais confiance pour utiliser tous les talents de votre Conseil Municipal, des services de la Ville et de tous les Saint-Germanoises. Je vous souhaite beaucoup de courage pour relever les nombreux défis de notre Ville. »

Madame DUMONT demande ensuite à Monsieur PERICARD de venir à la tribune.

Monsieur PERICARD prend à son tour la parole :

« Madame la doyenne du Conseil Municipal, chère Monique,
Madame la première Maire-Adjointe, chère Marta,
Mesdames et Messieurs les Maires-Adjoints, Maurice, Marie-Claude, Isabelle, Gilbert, Sylvie, Xavier, Priscille et Nicolas,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de la majorité et des oppositions, chers tous,
Mesdames et Messieurs, chers concitoyens, mes chers amis,

le 24 mai dernier, la voix rigoureuse et sage qui présidait ce Conseil depuis 18 ans s'est éteinte. La silhouette, toujours sobre et élégante, que l'on avait l'habitude de croiser dans tous nos quartiers, s'en est allée. L'homme, pudique, dont on ne découvrait la sensibilité qu'en travaillant à ses côtés, Emmanuel, notre Maire, nous a quittés, laissant derrière lui ce vide que chacun éprouve au fond de lui quand, brutalement, sans raison, le temps s'arrête. Hommage lui soit rendu ce soir, dans cette salle qu'il appréciait tant, pour son dévouement indéfectible à notre cité. Que nous l'ayons ou non suivi dans ses choix, nous avons en Emmanuel LAMY l'exemple le plus authentique d'un Maire engagé corps et âme au service de sa Ville, qu'il connaissait dans ses moindres recoins, et de ses habitants avec lesquels il partageait sa vie quotidienne. Son action municipale restera une réussite, tout simplement par la volonté d'agir qu'elle signifie, une volonté politique de faire bouger sa Ville, de la mettre en mouvement.

De la volonté, il lui en aura fallu, alliée à une bonne dose de ténacité, tant les projets menés ont été nombreux et ambitieux, et s'il parvenait à surmonter les difficultés rencontrées, c'est parce qu'il aimait la compétition qui invite à donner son cœur et ses forces. Épaulé par une majorité plurielle dont il était

fier, arrimé aux services de la Ville et à leurs compétences techniques, il n'arrêtait jamais, incitant les uns et les autres à partager la devise selon laquelle notre Maire travaille beaucoup et nous aussi.

En prenant place ici devant vous, dans les circonstances qui président à ce Conseil, c'est d'abord vers sa famille et lui que mes pensées se tournent, vers son épouse Alice, présente ce soir, vers Cécile et François, ses enfants. Chère Alice, les souvenirs s'entrechoquent et je sais bien la douleur qui vous étreint ainsi que vos deux enfants. Permettez-moi, humblement, en mon nom et au nom du Conseil Municipal, de vous faire part ce soir de notre sympathie attristée et de notre plein soutien, et de vous dire que cette Ville, notre Ville, sera toujours à vos côtés.

Permettez-moi aussi, dans cette salle du Conseil Municipal qui porte le nom de mon père, et au moment même de devenir Maire de notre Ville, d'avoir une pensée pour lui et pour toute ma famille, Julie, mon épouse, et mes enfants, qui m'ont toujours soutenu dans mon engagement municipal. Je ferai tout mon possible pour me montrer digne de leur confiance et de leur amour.

Michel et Emmanuel, tous deux, chacun à leur manière et dans leur style, ont été de très grands serviteurs de notre Ville. Pendant 40 ans, de 1977 à 2017, par leur dévouement, leur engagement, leur passion pour Saint-Germain, ils ont simplement rendu notre Ville plus belle, plus chaleureuse, plus accueillante, plus moderne. Ils ont été deux pionniers de leur temps, pour Michel, de l'écologie politique, pour Emmanuel, du vivre ensemble. Le vivre ensemble, c'était son credo. La place du Marché, la médiathèque, la place des Rotondes, les rues piétonnes, les espaces sportifs, tous ces lieux de rencontre, nous les devons à sa volonté de répondre aux besoins des Saint-Germanoises, de créer des liens entre eux et de les rassembler toujours plus. Il a partagé avec cœur leur vie quotidienne, il était partout et toujours chez lui. Sa volonté d'agir et sa vision, alliées à une vive intelligence, lui ont permis de prendre de la distance et de la hauteur pour transformer notre Ville et la rendre plus dynamique et plus vivante.

C'est donc guidé par leurs actes, fort de leur héritage et de leur conviction que je prends aujourd'hui, en toute humilité mais avec responsabilité, leur relais. J'ai également ce soir une pensée personnelle pour trois anciens élus saint-germanoises dont j'ai à cœur de saluer la mémoire. Philippe PIVERT, qui a œuvré de toutes ses forces – et Dieu sait qu'il en avait – pour Saint-Germain. Jean GIAMELLO, qui m'a initié à la politique et à la chose publique alors que je n'étais encore qu'un adolescent, et Nicole FRYDMAN, qui animait de sa parole toujours verte notre assemblée républicaine. Ils nous manquent aujourd'hui, comme tant d'autres qui me pardonneront de ne pas les citer. En saluant leur mémoire, je veux rendre ici hommage à tous les élus, quels qu'ils soient, qui ont œuvré dans ce Conseil Municipal depuis 1790 et notre premier Maire, Georges CAILLET, souvent dans l'ombre, ne comptant pas leur temps, et je sais que vous êtes de ceux-là. C'est pourquoi je voudrais vous dire quelques mots très simples.

En tant qu'élus, vous tous, vous représentez nos concitoyens, dans toutes leurs sensibilités et leur pluralisme. Vous êtes aussi l'âme de cette Ville et il vous revient d'en dessiner les contours et de décider de son avenir. Un fleuve possède toujours deux rives, une rive droite et une rive gauche. Il prend parfois des courbes extrêmes, mais malgré son lit tortueux, il coule toujours dans le même sens. Nous nous opposerons parfois, avec dignité je l'espère, dans le respect du débat démocratique, et c'est bien normal, mais j'ai acquis ici une certitude, celle de nous retrouver sur l'essentiel, l'amour de notre Ville et la défense de l'intérêt général.

Je voudrais aussi m'adresser, au-delà de cette enceinte, à tous nos concitoyens – vous êtes présents nombreux ici ce soir, et je vous en remercie. Cette Ville, c'est votre Ville, elle vous appartient.

Elle est une part entière de leur vie, elle est leur lieu d'ancrage, c'est pourquoi je les invite, je vous invite volontiers à en conserver l'esprit, celui que mes prédécesseurs ont initié dans cette cité, avec leurs valeurs républicaines, le partage, l'ouverture à l'autre, à l'international, le respect de la tradition, qui n'hypothèque en rien l'engagement vers la modernité.

Je voudrais vous redire ici toute ma gratitude et vous inviter à poursuivre le chemin et le programme engagé par Emmanuel LAMY. C'est dans cet état d'esprit d'équipe, indispensable à la réussite collective, à notre réussite, que je poursuivrai le travail initié.

Notre cohésion municipale est d'autant plus importante que, vous le savez, le contexte est difficile. Les exigences sont de plus en plus fortes et les ressources de plus en plus comptées, l'environnement législatif, toujours évolutif, nous contraint à nous adapter vite, sans préavis. Enfin, le besoin de sécurité dans la vie quotidienne des Français n'a jamais été aussi fort.

C'est pourquoi j'ai aussi la conviction que notre Ville ne peut plus se penser seule. Elle fait partie d'un ensemble, d'un réseau de villes très proches et indispensables à son développement et à sa cohérence. Soyons à l'écoute de nos partenaires et de nos concitoyens qui, parfois à juste titre, ne comprennent plus les doublons et les discontinuités territoriales alors que nous sommes si proches, et sachons également nous inscrire avec sérénité dans ce Grand Paris de 6,5 millions d'habitants, qui constitue pour nous un redoutable défi.

Il va falloir nous interroger sur notre taille critique, créer un territoire suffisant pour être en mesure de relever demain les défis des transports, de la création des richesses et des emplois, de l'habitat et du développement durable. Il va falloir faire front. Dans un environnement de plus en plus contraint et concurrentiel, soyons bien sûr réalistes, vigilants, mais surtout soyons positifs, optimistes, confiants pour Saint-Germain. Prenons-les comme une chance de nous réinventer.

Vous pourrez compter sur moi comme je sais pouvoir compter sur vous tous et sur vous toutes, et sur l'esprit constructif qui a toujours présidé aux débats de notre assemblée. Je vous remercie de votre confiance et je vous souhaite bonne chance pour Saint-Germain, pour notre Ville.

Merci. »

Monsieur le Maire rappelle que ce Conseil Municipal n'est pas terminé et qu'un certain nombre de délibérations sont encore inscrites à l'ordre du jour, qu'il s'agit maintenant d'examiner.

Il rappelle également que les membres du Conseil Municipal ont reçu en urgence un complément d'ordre du jour daté du 2 juin 2017, qui précise qu'en effet l'urgence se justifie au regard de l'article 2122-10 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit qu'il doit être procédé à une nouvelle élection des adjoints lorsque pour quelque cause que ce soit, il y a lieu de procéder à une nouvelle élection du maire. Afin de garantir la continuité de cette action municipale, il est proposé de reconnaître l'urgence.

Il demande s'il y a une opposition à cette urgence. En l'absence d'opposition, il propose d'aborder la première délibération dans la suite de l'ordre du jour.

N° DE DOSSIER : 17 C 02 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Celui-ci comportant 43 membres, le nombre maximum théorique autorisé d'adjoints est de 12, et Monsieur le Maire propose de reconduire ce qui existait avant le décès de Monsieur le Maire Emmanuel LAMY en fixant à 9 le nombre d'Adjoints au Maire.

Pour anticiper d'éventuelles questions, il indique qu'un certain nombre de propositions seront très certainement faites à la rentrée pour renforcer le nombre d'adjoints de l'équipe municipale.

En l'absence de demande de parole, il soumet au vote la délibération proposée.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

N° DE DOSSIER : 17 C 03 – ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire indique qu'il va être nécessaire de procéder, pour la liste des adjoints, au même vote formel que pour l'élection du maire.

En l'absence d'autre liste présentée, il propose pour le Groupe « Union pour Saint-Germain » la liste d'adjoints suivante : première adjointe, Madame Marta de CIDRAC ; deuxième adjoint, Monsieur Maurice SOLIGNAC ; troisième adjointe, Madame Marie-Claude BOUTIN ; quatrième adjointe, Madame Isabelle RICHARD ; cinquième adjoint, Monsieur Gilbert AUDURIER ; sixième adjointe, Madame Sylvie HABERT-DUPUIS ; septième adjoint, Monsieur Xavier LEBRAY ; huitième adjointe, Madame Priscille PEUGNET ; neuvième adjoint, Monsieur Nicolas ROUSSEAU.

Une seule liste étant présentée, il propose de procéder à main levée et soumet donc la liste présentée au vote.

La délibération proposée est adoptée à l'unanimité, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur ROUXEL s'abstenant.

N° DE DOSSIER : 17 C 04 – MAINTIEN DES INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE, AUX ADJOINTS AU MAIRE ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Monsieur le Maire précise que des propositions seront également faites à ce sujet à la rentrée de septembre. Dans l'immédiat, il propose de reconduire à l'identique le dispositif qui existait préalablement, et par conséquent de maintenir les indemnités des élus telles que précédemment fixées.

La délibération proposée est adoptée à l'unanimité, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur ROUXEL, Madame CERIGHELLI s'abstenant.

N° DE DOSSIER : 17 C 05 – DELEGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit, à l'identique, de la délégation de pouvoir qui a été confiée à Emmanuel LAMY en 2014 enrichie des modifications qui ont été votées en 2016 et 2017.

Monsieur CAMASSES précise que ces modifications ont été au nombre de trois.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Monsieur CAMASSES rappelle que lors du Conseil Municipal du 14 avril 2014 et celui du 30 mars 2017, le Groupe « Saint-Germain Autrement » exprimait des doutes et des craintes concernant deux points de cette délibération. Il posait le principe que la rapidité n'est pas toujours la meilleure conseillère et qu'urgence n'est pas précipitation. Sans entrer dans le détail de ce qui a été exprimé à ces occasions, la vigilance du Groupe de Monsieur CAMASSES porte particulièrement sur le point 3 – emprunts – et le point 17 – autorisations d'urbanisme sur bien municipal.

Au vu des propos précédemment tenus et des craintes non levées concernant ces deux points de délégation de pouvoir, il aurait été sage selon Monsieur CAMASSES, d'une part de consulter en amont les présidents de groupes afin d'isoler ces deux points et d'y associer une forme de contrôle préalable, *a minima* de la commission « Ressources » pour le point 3 et celui du Conseil Municipal pour le point 17.

Monsieur CAMASSES précise que l'accord de son Groupe est implicite pour 21 autres points des 23 délégations de pouvoirs présentées.

Monsieur le Maire remercie Monsieur CAMASSES et demande s'il y a d'autres observations.

Madame GOMMIER émet le même commentaire.

Monsieur le Maire soumet au vote la délibération proposée.

La délibération est adoptée à la majorité, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Monsieur ROUXEL, Madame CERIGHELLI votant contre.

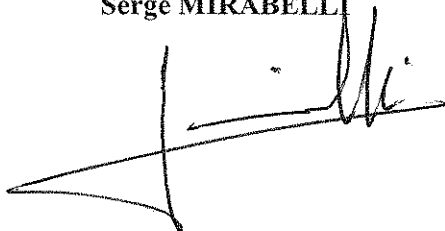
Monsieur le Maire indique que l'ordre du jour étant épuisé, il va lever la séance, mais qu'il demande à tous les élus municipaux de se rendre dans la salle des Mariages pour procéder à la photo du Conseil Municipal.

Il précise que la prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au 29 juin.

Il invite enfin tous les conseillers municipaux à se rendre le samedi 10 juin dans l'ancien cimetière pour se recueillir tous ensemble et déposer une gerbe sur la tombe d'Emmanuel LAMY.

Le secrétaire de séance,

Serge MIRABELLI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Mirabelli', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat abstract.